

L'an deux mille vingt,  
Le neuf du mois de juillet à dix huit heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal s'est réuni dans à la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Claude MENISSEZ, Maire.

**Etaient présents :**

Mrs : BERNARD Christian, ENGELS Patrick, GRIMAUTL Stéphane, HUCHETTE Sébastien, MARIE Gilbert, MENISSEZ Claude, PIERSON Jean-Luc,  
Mmes : BARTOSIK Christine, BETTIOL Michèle, DI MARIA Giusi, LAURENT Céline, LENNE Kathleen, MYSLICKI Emilie, VANNOORENBERGHE Denise

**Procurations :**

Mme SIMON Patricia à Mme BARTOSIK Christine  
Mme DUPONT Lucie à Mme LENNE Kathleen  
M. CLEMENT Dimitri à M. PIERSON Jean-Luc  
Mme DELMAR Sabrina à Mme LAURENT Céline  
M. LEJUSTE Jean-Louis à M. BERNARD Christian

**Absents excusés :**

M. CLEMENT Dimitri, Mme DELMAR Sabrina, Mme DUPONT Lucie, M. LEJUSTE Jean-Louis, Mme SIMON Patricia

**Secrétaire de séance :**

Mme BARTOSIK Christine

Le Procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

**I – : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 ET REPRISE ANTICIPEE AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur PIERSON Jean-Luc, 1<sup>er</sup> maire adjoint aux finances présente le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 aux membres du conseil et fait état des résultats de clôture.

Après s'être assurés de la reprise des résultats de l'exercice 2018, au vu du compte de gestion du percepteur et considérant que ce compte est exact,

Les membres du conseil décident l'affectation des résultats de 2019 au budget primitif de 2020 comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Résultat de fonctionnement au 31/12/2018..... :	959 678,83 €
Montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019..... :	990 645,35 €
Montant du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/19..... :	30 966,52 €

**INVESTISSEMENT :**

Résultat d'investissement au 31/12/2018..... :	779 547,77 €
Montant du résultat d'investissement de l'exercice 2019..... :	- 117 328,02 €
Montant du résultat d'investissement cumulé au 31/12/19..... :	662 219 ,75 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU COMPTE D001 :** 662 219,75 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 :** 990 645,35 €

**AFFECTATION EN RESERVE AU 023 et 021 :**

868 381,94 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES :** 229 437,06€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON PERCUES :** 0,00 €

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE ET AFFECTATION AU 002 :** 990 645,35 €

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal vote :

18 voix pour            0 voix contre            0 abstention.

## **II – VOTE DU BUDGET 2020 :**

Monsieur le Maire propose le vote du budget 2020. Les grands points pour cette période difficile sont les travaux des logements de la rue des Ecoles et de la place de l'Europe ainsi que la mise aux normes des bâtiments communaux qui n'ont pas été fait au dernier mandat.

Tableau en annexe

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal vote 17 voix pour, 0 contre, 2 abstentions

## **III – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur Jean-Luc PIERSON, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances propose d'attribuer les subventions aux associations :

Mmes LENNE Kathleen, MYSLICKI Emilie, M. BERNARD Christian en tant que présidents d'une association ne participent pas au vote.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal,**

**- ACCORDE** aux associations les subventions telles que listées ci-dessous :

AIC :	300,00 €
Amicale laïque des écoles :	770,00 €
Association marché de Noël	390,00 €
Association société Communale des chasseurs	390,00 €
Association sportive cyclisme :	600,00 €
Association sportive gymnique :	800,00 €
Brocante de la rue des écoles	390,00 €
CCAS :	1 000,00 €
Chasse la Grande Bruyère	390,00 €
Courir à Colleret	390,00 €
Football club de Colleret :	3 880,00 €
Généacolleret	390,00 €
Handicap autrement	350,00 €
Joie et Santé :	390,00 €
Judo Club de Colleret :	2 150,00 €
La Nervie	390,00 €
Le Club de l'amitié :	390,00 €
Les Bielles autos :	390,00 €
Les cavaliers du Val	390,00 €
Les cavaliers du Bonheur :	390,00 €
Société de chasse d'Ostergnies	390,00 €
Un souffle Nouveau :	390,00 €
USEP Colleret Niveau 2	390,00 €

#### **IV – AVENANT AMENAGEMENT POSTE-MAIRIE – LOT 7 PEINTURE, REVETEMENT DE SOL :**

Suite aux modifications intervenues lors de la réalisation de l'aménagement poste-mairie, un avenant ci-après est présenté :

**Entreprise E.PH :** 655 rue des Ecoles 59330 HAUTMONT LOT N°7 – Peinture, revêtement de sol

##### **Montant initial du marché :**

Montant HT : 8 700,00 Euros

Montant TTC : 10 440,00 Euros

##### **Montant de l'avenant :**

Taux de TVA : 20 %

Montant HT : 3 200,00 Euros

Montant TTC : 3 840,00 Euros

##### **Nouveau montant du marché public :**

Taux de TVA : 20%

Montant HT : 11 900,00 Euros

Montant TTC : 14 280,00 Euros

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité et accepte cet avenant présenté.

#### **V – Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.:**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire. Les conditions du versement de cette prime sont régies par : le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

-Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;

-Les agents contractuels de droit public ; -Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent. Le montant de cette prime, qui n'est reconductible, peut être versé en plusieurs fois. Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

Considérant :

- Qu'il appartient au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité de versement de cette prime ;
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

## **VI – AUGMENTATION DU LOYER 2, PLACE DE L'EUROPE :**

Monsieur le Maire donne connaissance des indices du coût de la construction servant de base à la révision des loyers soit 0,92 %.

Le bail sera signé par le nouveau locataire le 15 juillet prochain.  
Nous avons remis des nouveaux radiateurs dans chaque pièce.

Monsieur le Maire demande de prendre en compte l'indice du coût de la construction ainsi que les changements de radiateurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les loyers ci-dessous au 1<sup>er</sup> août 2020 :

2, place de l'Europe de 617,86 € à 635,00 €

## **VII – PRIX CELINE HARCQZ**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues l'objet du legs Céline HARCQZ qui consiste à partager entre six élèves les plus méritants des écoles de la commune le montant de la location des pâtures C 232 et C 233 données à la commune par Melle Céline HARCQZ.

Le montant du prix décerné à chaque élève s'élève à 35 €.

Monsieur le Maire rappelle le problème d'ouvrir les livrets auprès du service de la poste. En concertation avec Monsieur le Trésorier Municipal, il serait souhaitable d'attribuer une carte cadeau émanant de la poste du même montant avec effet rétroactif depuis 2014.

Le nom des élèves qui a été proposé à la fin de l'année scolaire 2019/2020 par le directeur de l'école du niveau II, sont :

- BRASSEUR Clarisse
- MAHIEUX Claire
- GLAUX Méline
- HENRY-BERNARD Arthur
- GLADIEUX Tom
- PETTT Thibaut

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

La dépense sera inscrite au budget à l'article 6713.

## **VIII – DEPART A LA RETRAITE DES AGENTS COMMUNAUX :**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues des prochains départs à la retraite des agents communaux.

Il propose au Conseil de délibéré pour l'attribution d'une carte cadeau d'un montant de 500,00 € comme auparavant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux agents communaux qui partent à la retraite un bon d'achat d'une valeur de 500 €.

## **IV – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS (CCDI) :**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu de la Direction Générale des Finances concernant la commission communale des Impôts direct (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de ses suppléants.

L'assemblée conformément à ce courrier décide qu'il y aura 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants et propose 24 noms qui seront transmis à la Direction Générale des Finances afin qu'ils retiennent les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

## **X – MEMBRES EXTERIEURES AU C.C.A.S :**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la nécessité de voter le nombre de délégués au CCAS qui composeront son Conseil d'Administration, dans la limite de sept membres élus dans le sein du Conseil Municipal, dont le Maire, qui en est le Président et sept membres nommés par le Maire (article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale, alinéa 4, décret 2000-4 du 4 janvier 2000) ;

Après discussion, le Conseil décide de fixer à treize le nombre des délégués soit le Maire et six membres élus au sein du Conseil Municipal et six personnes, non membres du Conseil Municipal, nommées par le Maire.

Membres extérieurs du Conseil :

➤ Mme ESTRELLA Françoise, M. REMACLE Francis, Mme CÂRDIN Françoise, M. DRUART Luc, M. CHICHERY Stéphane, Mme DUCORNET Brigitte

## **XI – MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CCAS :**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la démission de Mme DI MARIA Giusi au sein du conseil d'Administration du CCAS.

Il propose la candidature de Mme BETTIOL Michèle pour la remplacer.

A l'unanimité le Conseil décide de nommer Mme BETTIOL Michèle au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

## **DIVERS :**

➤ Décision municipale n° 04-2020 Contrat maîtrise d'œuvre Architecte Monsieur VALERI Philippe « agencement de la mairie » Procédure sans publicité ni mise en concurrence (Article R2122-8 du Code de la Commande Publique). Nous devons commencer les travaux avant la fin de l'année pour avoir les subventions.

➤ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il doit laisser un emplacement dans le bulletin municipal à l'opposition.

Il propose de laisser une ½ page tout comme les associations et que la police du texte soit en Century Gothic de taille 18.

Le Conseil après en avoir délibéré décide par 16 voix pour 3 voix contre de laisser une ½ page dans le bulletin municipal à l'opposition.

➤ Début des travaux de la salle omnisport 2ème quinzaine d'août ou 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

➤ Annulation de la fête du 14 juillet et de la ducasse du 15 août. Monsieur le Maire rappelle qu'il doit protéger la population. Monsieur GRIMAULT demande que le port du masque soit obligatoire dans la commune. Monsieur le Maire ne peut pas obliger les gens à le porter dans la commune mais il est obligatoire dans tous les bâtiments communaux. Monsieur le Maire va faire un rappel à la population en expliquant les gestes barrières.

➤ Un dossier en commun avec la commune de Cerfontaine a été envoyé en sous-préfecture concernant les microcoupures d'Enédis.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 931 867.47	941 222.12
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	990 645.35 (si excédent)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	1 931 867.47	1 931 867.47

### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 compris)	1 026 347.55	1 255 694.60
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	229 437.05	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	662 129.75 (si solde négatif)	662 219.75 (si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	1 917 914.35	1 917 914.35

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	3 849 781.82	3 849 781.82
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et du budget supplémentaire, les crédits votés correspondent également aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recette, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	397 424.61		306 270.00	306 270.00	306 270.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	490 942.37		456 971.00	456 971.00	456 971.00
014	Atténuation de produits	102 548.00		97 552.00	97 552.00	97 552.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	107 000.00		100 100.00	100 100.00	100 100.00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'étus (Ar					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 097 914.98</b>		<b>960 893.00</b>	<b>960 893.00</b>	<b>960 893.00</b>
66	CHARGES FINANCIÈRES	7 918.79		7 281.87	7 281.87	7 281.87
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00		200.00	200.00	200.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (4)					
022	Dépenses imprévues	133 500.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 241 333.77</b>		<b>978 374.87</b>	<b>978 374.87</b>	<b>978 374.87</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	509 359.63		868 381.94	868 381.94	868 381.94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	29 306.60		85 110.66	85 110.66	85 110.66
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>538 666.23</b>		<b>953 492.60</b>	<b>953 492.60</b>	<b>953 492.60</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 780 000.00</b>		<b>1 931 867.47</b>	<b>1 931 867.47</b>	<b>1 931 867.47</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

1 931 867.47

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	10 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	40 800.00		39 650.00	39 650.00	39 650.00
73	IMPÔTS ET TAXES	509 413.17		537 845.12	537 845.12	537 845.12
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	352 978.00		340 197.00	340 197.00	340 197.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 100.00		3 500.00	3 500.00	3 500.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>919 291.17</b>		<b>931 192.12</b>	<b>931 192.12</b>	<b>931 192.12</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	30.00		30.00	30.00	30.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00		10 000.00	10 000.00	10 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>920 321.17</b>		<b>941 222.12</b>	<b>941 222.12</b>	<b>941 222.12</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>920 321.17</b>		<b>941 222.12</b>	<b>941 222.12</b>	<b>941 222.12</b>

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

990 645.35

1 931 867.47

#### Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (11)**

953 492.60

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p.4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042 ; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées	139 265.01	5 000.00			5 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)	612.06	433.05	166.95	166.95	600.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement	1 262 073.76	224 004.00	988 094.51	988 094.51	1 212 098.51
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 401 950.83</b>	<b>229 437.05</b>	<b>988 261.46</b>	<b>988 261.46</b>	<b>1 217 698.51</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	38 049.17		38 086.09	38 086.09	38 086.09
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>38 049.17</b>		<b>38 086.09</b>	<b>38 086.09</b>	<b>38 086.09</b>
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 440 000.00</b>	<b>229 437.05</b>	<b>1 026 347.55</b>	<b>1 026 347.55</b>	<b>1 255 784.60</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 440 000.00</b>	<b>229 437.05</b>	<b>1 026 347.55</b>	<b>1 026 347.55</b>	<b>1 255 784.60</b>

<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	1 255 784.60
---	---	--------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Précédent (1)	Restes à Réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	<b>VOTE</b> (3)	<b>TOTAL</b> (=RAR + vote)
010	Comptes de stocks et encours					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Sauf 138)	18 998.00		185 748.00	185 748.00	185 748.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (7)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>18 998.00</b>		<b>185 748.00</b>	<b>185 748.00</b>	<b>185 748.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES Hors 1068	66 788.00		41 454.00	41 454.00	41 454.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (10)					
138	Subventions d'investissement			75 000.00	75 000.00	75 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS (8)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations	36 000.00				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>102 788.00</b>		<b>116 454.00</b>	<b>116 454.00</b>	<b>116 454.00</b>
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (9)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>121 786.00</b>		<b>302 202.00</b>	<b>302 202.00</b>	<b>302 202.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	509 359.63		868 381.94	868 381.94	868 381.94
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	29 306.60		85 110.66	85 110.66	85 110.66
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>538 666.23</b>		<b>953 492.60</b>	<b>953 492.60</b>	<b>953 492.60</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>660 452.23</b>		<b>1 255 694.60</b>	<b>1 255 694.60</b>	<b>1 255 694.60</b>

<b>R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	90.00
---	---	-------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	1 255 784.60
---	---	--------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)</b>	953 492.60
--	------------